

POIDS DES DIFFÉRENTS TYPES DE FÉCONDITÉ DANS LE DÉCLIN DE LA FÉCONDITÉ PARISIENNE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Sandra Brée

Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne

sandrabree@wanadoo.fr

Abstract

Cette communication se propose, grâce aux indices de Coale, d'analyser l'évolution de la restriction des naissances à Paris au cours du siècle (en la comparant aux autres capitales européennes), en distinguant la fécondité légitime de la fécondité illégitime. En effet, la forte proportion de naissances hors mariage permet de combler en partie la faiblesse reproductive des Parisiens à la naissance même si les mauvaises conditions de vie des enfants illégitimes et leur forte mortalité infanto-juvénile affaiblit fortement leur impact sur la reproduction naturelle de la population parisienne. La différenciation des naissances illégitimes des couples concubins de celles des « filles-mères » grâce à une méthode spécifique, montrera ensuite que le mouvement de baisse de la fécondité illégitime est presque entièrement imputable à la baisse du nombre de naissances des femmes seules.

Introduction

Le déclin de la fécondité en Europe aux XIX^e et XX^e siècles est souvent abordé exclusivement ou quasi-exclusivement du seul point de vue de la fécondité des couples mariés. Dans certains cas pourtant – et notamment dans les milieux urbains – l'illégitimité est élevée et a une incidence sur la fécondité générale. A travers l'exemple de Paris, cet article se propose de comprendre les liens éventuels entre le mouvement de la fécondité légitime et celui de la fécondité illégitime et de saisir le poids qu'a pu avoir l'illégitimité dans le très fort déclin de la fécondité parisienne.

Comme pour la recherche menée par Etienne Van de Walle (1974) sur le déclin de la fécondité en France, les indices de Coale (Coale, 1969, Coale et Watkins 1986) seront utilisés pour étudier la fécondité à Paris au XIX^e siècle. Cette méthode d'analyse agrégative est la plus appropriée au cas parisien en raison de la disparition d'une grande partie des sources¹ (Brée, 2011), de la taille de la ville et de l'importance des migrations qui empêchent l'analyse nominative. Ces indices sont intéressants car ils permettent de tenir compte de la structure par âge des mères, ce qui est particulièrement important dans un milieu urbain en plein bouleversement et touché par une très forte immigration comme Paris au XIX^e siècle. Leur utilisation nécessite de disposer de la structure par âge de la population féminine âgée de 15 à 49 ans et des effectifs des naissances aux même dates². A Paris, la première structure par sexe, âge et état-matrimonial disponible date de 1817 et elle est malheureusement la seule avec celle de 1836, à exister pour la première moitié

¹ La majorité des archives concernant la population parisienne ont brûlé lors des troubles de la Commune de 1871.

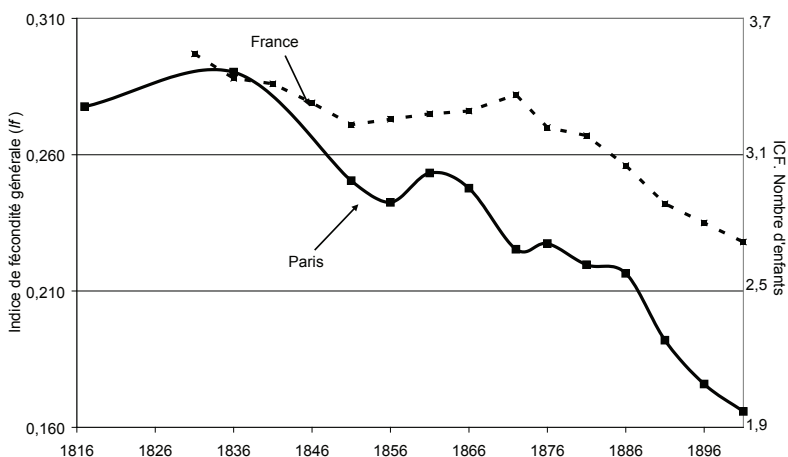
² Une moyenne triennale (année de recensement + deux années encadrantes) est utilisée pour les naissances.

du siècle. A partir de 1851, en revanche, les publications de tous les recensements sont disponibles³.

Intensification de la limitation des naissances

Le déclin de la fécondité, entamé dès le XVIII^e siècle (Bardet, 1993 : 78), se poursuit au XIX^e pour n'atteindre qu'un nombre moyen d'enfants par femme de 3,45 en 1817 et de 2,06 en 1901 (graphique 1). La capitale du pays précurseur de la limitation des naissances (Armengaud, 1975 ; Biraben et Dupâquier, 1981 ; Bardet et Dupâquier, 1986 ; Chesnais, 1986) a des niveaux de contraception bien plus élevés que la moyenne nationale dès le milieu du siècle et le déclin de sa fécondité est bien plus prononcé.

Graphique 1. Evolution de l'indice de fécondité générale *If* et de l'ICF⁴ à Paris et en France (1817-1901)



Sources : pour la France, Van de Walle, 1974 : 127 ; pour Paris, Brée, 2011.

³ Tous les cinq ans, années finissant en « 1 » ou en « 6 » ; sauf en 1871, le recensement ayant été reporté à l'année suivante en raison du siège de la guerre contre le Prusse (1870), suivie du siège de la capitale (1870) et de la Commune insurrectionnelle (mai 1871).

⁴ Jean-Paul Sardon (1995 : 172-173) propose une méthode pour convertir l'indice *If* de fécondité générale en nombre d'enfants par femme en multipliant les indices par 12,44, c'est à dire par le nombre moyen d'enfants des Huttérites.

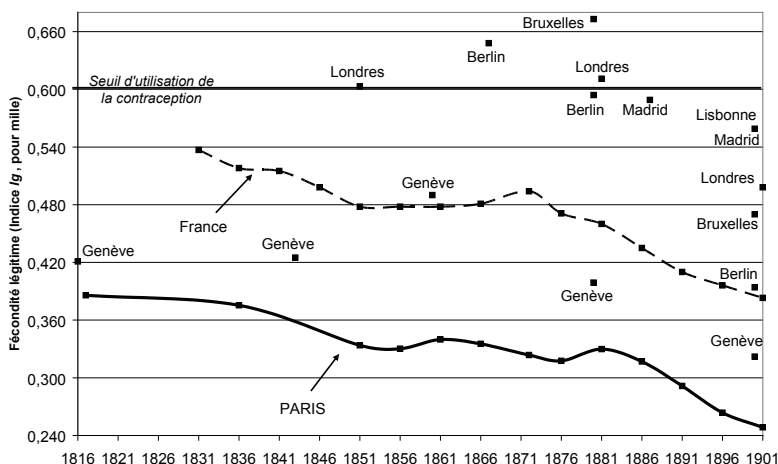
La fécondité parisienne chute donc très fortement au cours du XIX^e siècle et diminue de moitié en 85 ans. Les Parisiennes n'ont déjà, au début du siècle, qu'un peu plus d'un quart des enfants qu'elles auraient pu avoir en l'absence de contraception et seulement un sixième en 1901. Entre 1817 et 1901, le nombre d'enfants par femme passe ainsi de 3,5 à 2,1 et le nombre de filles par femme de 1,7 à 1,0. A la fin du XIX^e siècle, même en l'absence de mortalité, le remplacement d'une mère par une fille est à peine assuré à Paris. Or, même si les mesures de la mortalité infantile à Paris sont faussées en raison d'un sous-enregistrement des décès des petits Parisiens qui meurent chez leurs nourrices en dehors de Paris, on sait qu'elle emporte un enfant sur cinq ou six selon les périodes (Van de Walle et Preston, 1974 : 100) et un certain nombre de femmes décédera encore entre un an et l'âge à la maternité. En utilisant les taux de mortalité infantile féminins calculés par Van de Walle et Preston (1974 : 100), il apparaît que les filles ne remplacent plus leurs mères à partir de 1891.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse du déclin de la fécondité parisienne, il est important de distinguer la fécondité des couples mariés de celle des célibataires. En effet, la fécondité générale est fonction de la fécondité des couples mariés (I_g), de la fécondité des femmes célibataires (I_h) ainsi que du niveau de nuptialité (I_m)⁵. Pourtant, la limitation des naissances est souvent uniquement abordée du point de vue des couples mariés, ce qui s'explique logiquement par la faiblesse habituelle de la fécondité illégitime et par les méthodes utilisées (dans la plupart des méthodes de reconstitution, les familles sont constituées par le mariage et les enfants illégitimes sont donc exclus). A Paris, l'illégitimité est très forte et il est donc essentiel de différencier la fécondité illégitime de la fécondité légitime afin de mesurer le niveau de restriction des naissances parmi ces deux populations et de comprendre les mécanismes inhérents à chacune.

Déclin de la fécondité légitime

Comme la fécondité générale, qu'elle détermine en grande partie, la fécondité des couples mariés décline fortement au cours du XIX^e siècle, suivant la tendance nationale déjà très contraceptive, en lui étant toujours inférieure (écarts moyens de 0,140 points au cours du siècle). L'avance parisienne est tellement importante que les Françaises n'atteindront le niveau de limitation des naissances parisien de 1836 qu'en 1901 (graphique 2).

⁵ $I_f = I_g * I_m + I_h * (1 - I_m)$. Coale, 1969 ; Coale et Watkins, 1986.

Graphique 2. Evolution de l'indice I_g (‰) à Paris et en France au XIX^e siècle

Sources : pour la France, Van de Walle, 1974 : 127 ; pour Paris, Brée, 2011 ; pour Genève : Schumacher, 2010, pour les autres capitales européennes : Coale et Watkins, 1986.

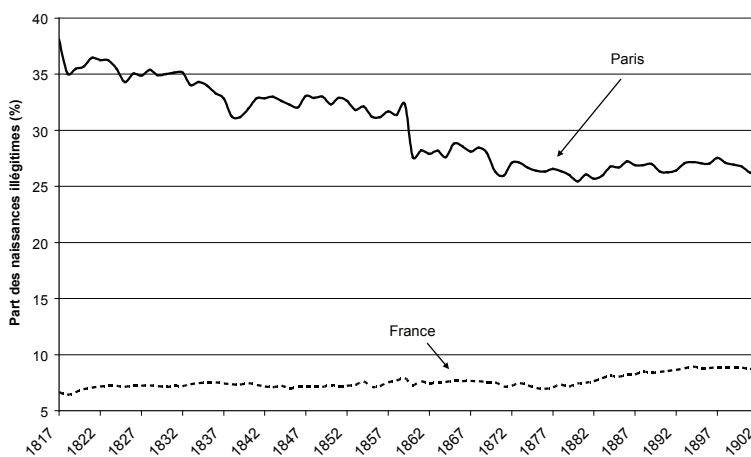
La limitation des naissances ne cesse par la suite de s'accroître et on n'a à Paris à la fin du siècle plus qu'un quart des enfants « possibles » (38 % en France). Les couples parisiens sont donc bien les *leaders du birth control* français (Bardet, 1993 : 80), et sans doute même européen et mondial (graphique 2). Le déclin de la fécondité parisienne a en effet près d'un siècle d'avance sur celle du pays et devance également de beaucoup les autres capitales européennes. En 1851, alors que l'indice I_g s'élève encore à 0,600 à Londres, il a déjà chuté à 0,334 à Paris, niveau très faible que l'on n'observera à Genève qu'en 1901 (Schumacher, 2010 : 302), alors même que l'indice de Berlin s'élève à 0,394, celui de Bruxelles à 0,470, celui de Londres à 0,498 et ceux de Madrid et Lisbonne à 0,560 (Coale et Watkins, 1986 : 80-152).

Baisse de la fécondité hors mariage

Le nombre d'enfants nés hors mariage est très important à Paris, puisqu'ils représentent un quart à plus d'un tiers de l'ensemble des naissances au cours du XIX^e siècle (graphique 3). Il est donc indispensable, et ce plus que partout ailleurs, de tenir compte de la fécondité hors mariage. En effet, malgré la mortalité infantile qui touche davantage les enfants

illégitimes⁶, ils contribuent tout de même fortement au renouvellement de la population parisienne. Cependant, alors qu'en France la proportion de naissances illégitimes évolue à la hausse, entre 4 et 9 % du début à la fin du XIX^e siècle (Fine, 1988 : 437), elle baisse fortement à Paris même si elle est toujours largement supérieure à la moyenne nationale.

Graphique 3. Evolution de la proportion des naissances illégitimes dans le total des naissances à Paris (%)



Données brutes : publications statistiques de Paris (cf. annexe « sources »).

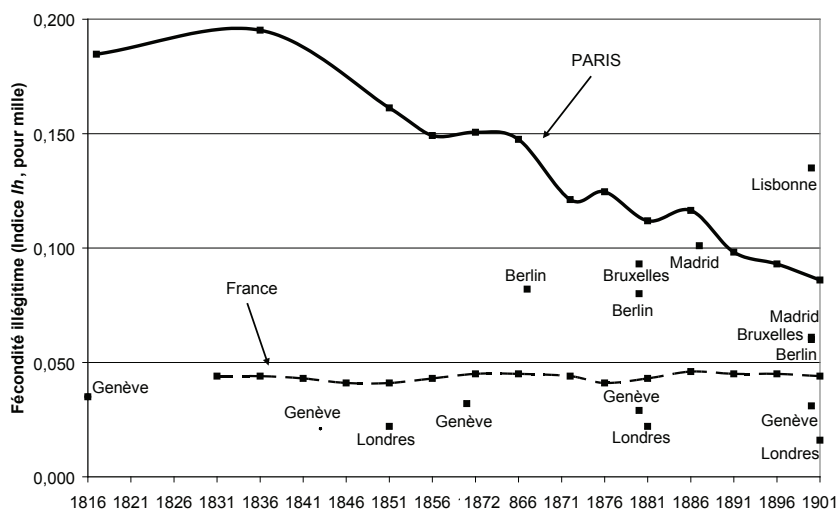
La part des naissances illégitimes baisse de près de 12 points en moins d'un siècle, passant de plus d'un tiers des naissances en 1817 à un quart en 1901, avec une chute intense avant 1860 (date de l'annexion d'une partie de la banlieue à Paris), suivie d'une baisse moins forte puis d'une période de stagnation à partir des années 1875. La forte illégitimité parisienne n'est pas une exception en France : les grandes villes ont souvent une proportion de naissances illégitimes supérieure à 20 % (Brée, 2011 : 164).

La proportion de naissances illégitimes est un indicateur intéressant, notamment parce que les données nécessaires à son calcul sont souvent facilement accessibles. Cependant, cette mesure de l'illégitimité est très dépendante du comportement des couples mariés,

⁶ En 1891, par exemple, la mortalité infantile s'élève à 132,4 ‰ pour les enfants illégitimes et à 156,7 ‰ pour les enfants illégitimes (source : *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1891). Ces écarts peuvent paraître faibles mais, comme l'ont souligné Etienne Van de Walle et Samuel H. Preston (1974) ainsi que Catherine Rollet (1982), de nombreux enfants meurent en nourrice en dehors de Paris et ne sont pas comptabilisés parmi les décès parisiens, ou un grand nombre de ces enfants est né hors mariage.

contrairement aux indices de fécondité illégitime, comme l'indice I_h , dont le principe est le même que pour l'indice I_g , c'est à dire que l'on compare le nombre d'enfants que les femmes non mariées (célibataires, veuves et divorcées) ont eus avec ceux qu'elles auraient pu avoir avec une fécondité maximale. Bien entendu, cet indice est bancal car de nombreuses femmes non mariées n'ont pas de compagnon et sont donc comptées dans le numérateur alors qu'elles n'ont pas de risque de tomber enceinte. Il a cependant pour avantage de tenir compte de la structure de la population (prise en compte particulièrement importante pour Paris) et d'avoir une certaine mesure de l'intensité de la fécondité illégitime indépendante des comportements de fécondité des couples mariés.

Graphique 4. Evolution de la fécondité illégitime (indice I_h) à Paris et en France



Sources: pour la France, Van de Walle, 1974 : 127 ; pour Paris, Brée, 2011 ; pour Genève : Schumacher, 2010, pour les autres capitales européennes : Coale et Watkins, 1986.

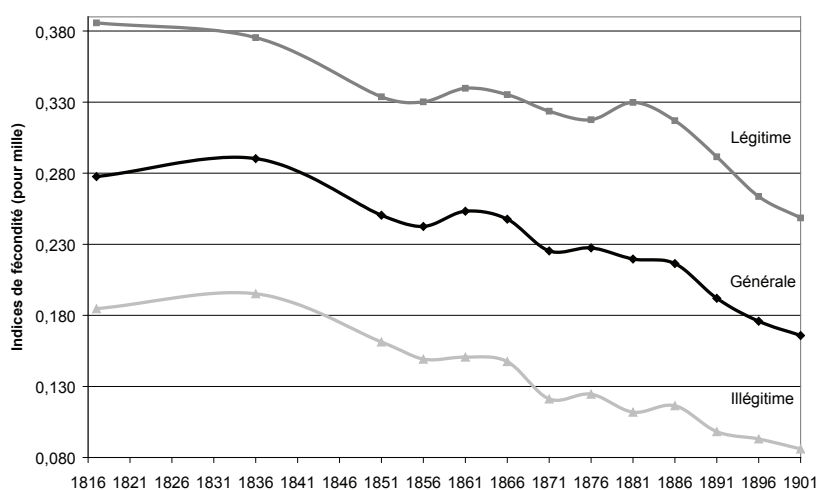
Les Parisiennes non mariées ont, dans le premier tiers du siècle, environ un cinquième des enfants qu'elles auraient eus avec une fécondité « naturelle » (indice I_h s'élevant en moyenne à 0,190). Ce niveau de fécondité illégitime est particulièrement élevé et, alors que l'indice I_h de la France reste stable durant tout le siècle (indice situé entre 0,041 et 0,046 ; Van de Walle, 1974 : 127), la fécondité illégitime des Parisiennes est plus que divisée par deux. Elle se caractérise par une forte baisse quasi continue (de 0,103 points entre 1817 et 1901, et même de 0,113 points entre 1836 et 1901), presque sans palier (période 1856-66 exceptée), pour n'atteindre plus que 0,086 en 1901. Contrairement à la France dont le

niveau d'illégitimité est dans la moyenne européenne (Coale, Watkins, 1986), Paris a un niveau de fécondité illégitime bien plus élevé que la plupart des capitales européennes (graphique 4). Elle reste, malgré la forte baisse observée, « le maître » de l'illégitimité en Europe jusqu'à la fin du siècle (si l'on excepte Lisbonne), même s'il est presque rattrapé par certaines capitales européennes (Bruxelles, Berlin, Madrid notamment) à partir des années 1880.

Poids de la fécondité illégitime dans la fécondité générale

La fécondité générale baisse donc à Paris au cours du XIX^e siècle mais, alors que, dans l'ensemble de la France « deux faits majeurs caractérisent les comportements sociaux à l'égard de l'enfant au XIX^e siècle : d'une part, la baisse de la fécondité au sein des familles légitimes, d'autre part l'augmentation continue de la proportion des naissances illégitimes jusqu'en 1900 » (Fine, 1988, 436) ; il n'en est pas de même dans la capitale (graphique 5). En effet, à Paris, il existe une concomitance de la baisse de la fécondité légitime et de la fécondité illégitime (qui n'est cependant pas exceptionnelle puisque le même constat a été établi pour la plupart des pays européens ; Shorter, Knodel et Van de Walle, 1971). La baisse de la proportion des naissances hors mariage s'explique par une baisse plus forte de la fécondité illégitime (-50 % entre 1817 et 1901) que de la fécondité légitime (-35 % pour la même période)⁷.

Graphique 5. Evolution de la fécondité générale, légitime et illégitime à Paris (1817-1901)

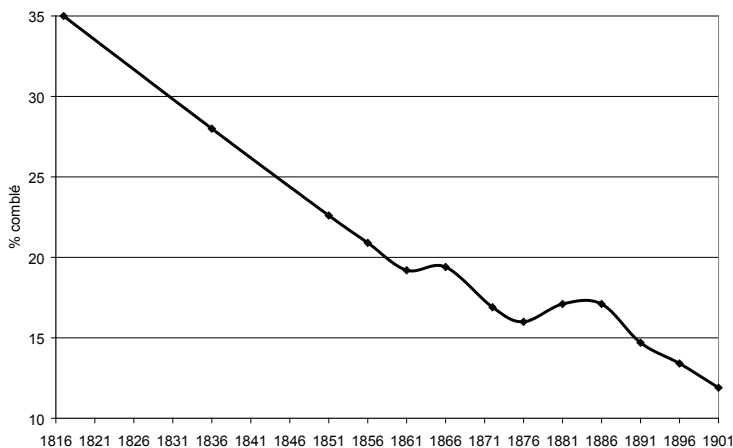


⁷ Alors qu'en France, la baisse est parallèle (Festy, 1979 : 67).

Le nombre élevé de naissances illégitimes leur donne un poids très fort dans la reproduction naturelle de la population parisienne. Bien entendu, ce poids est plus important à la naissance qu'ultérieurement (conditions d'existence moins favorables que les enfants légitimes, mortalité plus élevée). Cette forte fécondité illégitime permet même à Paris d'avoir une meilleure reproduction de sa population à la naissance que Genève (Schumacher, 2010 : 211) alors que son indice de fécondité légitime lui est inférieur⁸.

Afin d'être plus précis, il est possible d'évaluer à quel point la fécondité illégitime « comble » le déficit en naissances légitimes (graphique 6). Il faut, pour cela, évaluer le nombre de naissances légitimes « manquantes » pour obtenir un indice I_g égal à 1 (fécondité « naturelle » des Huttérites) et calculer la part de ce manque que permettent de combler les naissances illégitimes. Ainsi, en 1861 par exemple, il manquait 73 282 naissances légitimes à Paris pour atteindre la fécondité que les Huttérites. Or, les Parisiennes non mariées ont eu 14 086 naissances soit 19,2 % des naissances manquantes.

Graphique 6. Part (%) des naissances légitimes manquantes comblée par les naissances illégitimes



Il manque de nombreuses naissances légitimes à Paris pour atteindre le niveau de fécondité des Huttérites. En 1817, le déficit de naissances légitimes est comblé de plus d'un tiers

⁸ Ainsi, en 1860-61, l'indice de fécondité légitime s'élève à 0,490 à Genève et à 0,340 à Paris et les indices de fécondité générale à, respectivement, 0,206 et 0,253. La reproduction à la naissance est meilleure à Paris grâce à un indice de fécondité illégitime (0,151) bien plus élevé que celui de Genève (0,032). En raison de la baisse de la fécondité illégitime à Paris, ces écarts sont moins élevés à la fin du siècle : $I_g = 0,322$ à Genève et $0,249$ à Paris, $I_f = 0,151$ et $0,166$, $I_h = 0,032$ et $0,086$.

par les naissances hors mariage. Les femmes non mariées contribuent alors fortement à la fécondité parisienne. Puis, au cours du siècle, le nombre de naissances illégitimes diminue (et même plus rapidement que les naissances légitimes) et compense de moins en moins le manque d'enfants. Ainsi, dès 1836, la part comblée est déjà inférieure à un tiers et, en 1851, à un quart ; elle baisse ensuite continuellement pour n'atteindre plus que 12 % en 1901.

En extrapolant, sans l'apport des naissances hors mariage ou si l'indice de fécondité illégitime (Ih) parisien avait été équivalent à l'indice français (autour de 0,045 pendant tout le siècle), la fécondité générale parisienne aurait été bien plus réduite encore (tableau 1).

Tableau 1. Indice conjoncturel de fécondité observé à Paris et estimé avec la fécondité illégitime des Français (1817-1901)⁹

Années	ICF estimé	ICF observé	Différence
1817	2,5	3,5	0,93
1836	2,7	3,6	0,88
1851	2,4	3,1	0,70
1856	2,4	3,0	0,63
1861	2,5	3,2	0,60
1866	2,5	3,1	0,59
1872	2,3	2,8	0,46
1876	2,4	2,8	0,46
1881	2,3	2,7	0,42
1886	2,2	2,7	0,45
1891	2,0	2,4	0,34
1896	1,9	2,2	0,31
1901	1,8	2,1	0,26

Au début du siècle, la fécondité illégitime apporte près d'un enfant supplémentaire à l'indice de fécondité ; cet apport s'amointrit linéairement au cours du siècle et n'est plus que de 0,26 enfant en 1901. La contribution indispensable des femmes non mariées à la fécondité générale diminue donc fortement au cours du siècle car il semble bien qu'à Paris la diffusion des « funestes secrets » n'ait pas été réduite aux ménages légitimes et

⁹ I_f estimé en remplaçant l'indice de fécondité illégitime (Ih) parisien par l'indice français dans l'équation $I_f = (I_g * I_m) + (1 - I_m) * I_h$,

que la limitation des naissances ait été pratiquée au même moment, et même de façon plus soutenue, dans les ménages « non réguliers ». Afin de comprendre si la baisse de la fécondité illégitime est bien imputable à la restriction des naissances dans les couples concubins et pour saisir le rôle des naissances des « filles-mères », il faut essayer de différencier ces deux types de naissances illégitimes.

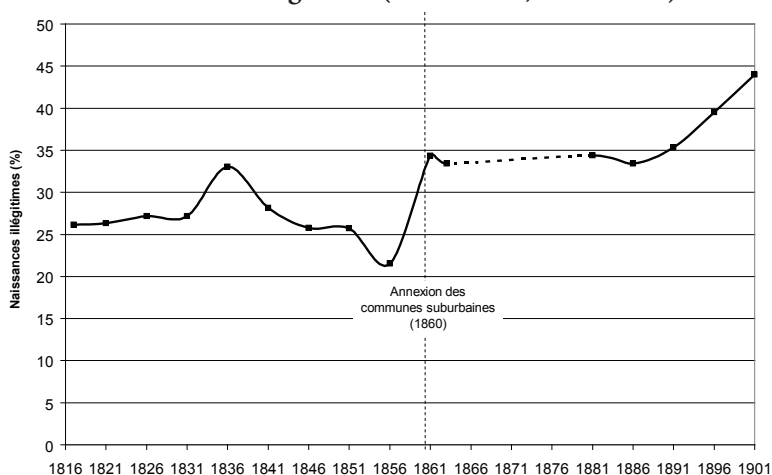
Deux types de naissances illégitimes

Comme les auteurs ayant déjà travaillé sur le concubinage parisien (Chevalier, 1958 : 381-382 ; Frey, 1978 : 806, 822-823 ; Bertillon L-A, 1880), nous estimons que la méthode la plus adéquate pour estimer la proportion de naissances des couples concubins est de considérer l'ensemble des enfants reconnus à la naissance, les enfants reconnus ultérieurement par leur père ou leurs deux parents ainsi que les enfants légitimés qui n'ont pas été auparavant reconnus¹⁰ (afin de ne pas les compter deux fois). Les sources parisiennes de la fin du siècle (*Annuaire statistique de la ville de Paris*) étant très complètes, il est possible d'utiliser cette méthode pour la période 1880-1901. La pauvreté des publications statistiques entre 1860 et 1880 empêche, en revanche, toute estimation pour cette période. Quant au début du siècle, si les publications sont plus riches que pour la période ultérieure, toutes les informations ne sont pas réunies pour utiliser la méthode voulue. Les indices de la période 1817-1865 sont estimés en ne tenant compte que des enfants reconnus à la naissance par leur père et de la moitié des légitimations (en considérant que, comme à la fin du siècle, la moitié des enfants légitimés avaient déjà été reconnus). Cette méthode est donc très proche de celle utilisée pour la période 1880-1901 mais elle est sous-estimée¹¹ puisqu'elle ne permet pas de tenir compte des enfants reconnus après la naissance par leurs pères ou leurs deux parents.

¹⁰ En l'absence d'informations plus précises pour la période 1880-1891, nous utiliserons la proportion d'enfants illégitime déjà reconnus de 1892. Il faut également garder à l'esprit que seuls 15 % des enfants légitimés le sont pendant leur première année de vie. On doit donc, pour appliquer cette méthode, considérer que la répartition par âge des enfants légitimés reste constante durant toute la période.

¹¹ Ces enfants reconnus après la naissance représentent 10 à 15 % des naissances considérées comme issues d'un couple concubins en 1881 et 1886.

Graphique 7. Evolution de la proportion (%) des naissances des couples concubins parmi les naissances illégitimes (1817-1856 ; 1881-1901)¹²



Les naissances des couples concubins représentent au moins (en raison de la sous-estimation de l'indicateur) un quart des naissances illégitimes en moyenne au début du siècle, avec une augmentation pendant la Monarchie de Juillet suivi d'une baisse qui peut sans doute en partie s'expliquer par la forte hausse des reconnaissances ultérieures à la naissance¹³ qui ne sont pas prises en compte dans cet indicateur. L'annexion des communes suburbaines en 1860 fait ensuite augmenter la proportion des naissances des couples concubins qui représentent alors un tiers des naissances illégitimes. Puis, à partir des années 1880, la proportion de naissances attribuables aux couples concubins augmente fortement pour atteindre 45 % des naissances en 1901.

Pour Edward Shorter (Shorter, 1977: 102-103), la chute de la fécondité illégitime est due à la connaissance et à l'acceptation de l'usage de la contraception par les couples non mariés et à l'augmentation de l'avortement volontaire (Shorter, Knodel, Van de Walle, 1971: 393). En l'absence d'indicateurs de fécondité, il est très difficile de savoir si la fécondité des couples concubins a baissé (comme pour les couples mariés) puisqu'on ne connaît que leur poids dans la fécondité illégitime¹⁴. La hausse du nombre d'avortements

¹² Ces données concernent l'ensemble des naissances illégitimes de Paris ; qu'elles soient issues de femmes parisiennes ou non ; ce choix méthodologique vise à garder la même définition des femmes pour toute la période, ce qui n'est possible qu'en considérant l'ensemble des naissances de Paris. (Brée, 2012).

¹³ 250 en 1836, 561 en 1846 et 905 en 1856.

¹⁴ Un essai pour construire des indicateurs de fécondité pour les couples concubins et les femmes seules a été mené mais ils sont biaisés

(Le Naour, Valenti, 2003 : 117 ; Dupâquier, 1986 : 90)¹⁵ peut également avoir fortement contribué à la baisse de la fécondité illégitime: si une partie des enfants illégitimes ne «naît pas» alors la fécondité baisse. Cette hausse des avortements s'est peut-être également accompagné d'une augmentation des infanticides (Rollet-Echalier, 1990, 55). A priori un infanticide ne peut avoir d'impact sur la fécondité puisque l'enfant est déjà né et donc enregistré comme naissance, mais il semble que certaines mères aient pu faire passer des infanticides pour des naissances d'enfants mort-nés (comme l'augmentation du taux de mortinatalité (Rollet, 1990 : 55) et les mesures prises pour enregistrer les embryons (Gourdon, Rollet, 2009: 710) semblent le montrer): les enfants passent alors de la catégorie «enfants nés vivants» à mort-nés, sortent de nos statistiques de naissances vivantes et font donc baisser la fécondité illégitime. La hausse des avortements et des infanticides pourrait donc expliquer en grande partie la baisse des naissances des femmes seules (qui semblent les plus touchées par ces comportements, Le Naour et Valenti, 2003 : 83), mais il faudrait connaître l'évolution exacte du taux d'avortement au cours du siècle pour mesurer cet impact et savoir exactement combien sont effectivement le fait de femmes seules puisqu'un certain nombre de femmes mariées ou concubines devait également y avoir recours. Il est également probable que le basculement vers la catégorie «naissances de couples concubins» qui advient dès lors que la présence du père est avérée (reconnaissance paternelle ou légitimation) explique également une partie de la baisse du nombre de naissances attribuées aux mères célibataires. La baisse de l'illégitimité à Paris au cours XIX^e siècle serait alors une baisse du nombre d'enfants sans père.

pour être utilisés, notamment parce que l'ensemble des femmes non mariées était utilisé comme dénominateur pour les deux indices.

¹⁵ Jacques Bertillon, s'appuyant sur les statistiques de Mme La Chapelle (sage-femme en chef de la Maison d'accouchement) estime que les avortements criminels sont passés, à la Maternité de Port-Royal, de 1 pour 189 accouchements au début du XIX^e siècle, à 1 sur 4 au début du XX^e siècle (Le Naour, Valenti, 2003, 118). En extrapolant ces chiffres à l'ensemble des naissances illégitimes hors domicile, les avortements volontaires auraient représenté 0,28 % des naissances illégitimes en 1817 et 18,98 % en 1901.

Conclusion

La fécondité, déjà faible en 1817, décline à Paris au cours du XIX^e siècle. Les couples mariés parisiens sont les leaders du contrôle des naissances en Europe et le niveau de fécondité générale aurait été bien plus faible encore sans la contribution des naissances illégitimes. La fécondité illégitime participe en effet fortement à la reproduction naturelle de la population parisienne même si son poids diminue beaucoup au cours du siècle. Ce déclin de la fécondité illégitime paraît pour beaucoup imputable à la baisse du nombre de naissances des mères célibataires qui pourrait elle-même n'être due qu'à l'accroissement considérable des avortements et infanticides et à la présence plus forte des pères qui «transforment» les filles-mères en concubines. Le déclin de la fécondité parisienne n'est donc pas uniquement imputable à la restriction des naissances chez les couples mariés mais également au déclin parallèle – et même plus accentué – de la fécondité illégitime, lui même pour beaucoup attribuable à la baisse des naissances des mères célibataires. La restriction des naissances parisiennes est liée à deux (voire trois) types de populations avec des comportements et des motivations bien différents qu'il importe de prendre en compte et de différencier afin de donner de nouvelles pistes à la compréhension du déclin de la fécondité pendant la transition démographique notamment dans les zones où l'illégitimité est forte, et particulièrement dans les milieux urbains.

Sources (publiées)

Année	Structure de la population	Période	Naissances
1817	<i>Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1821</i>	1817 - 1856	<i>Recherches statistiques sur la ville de Paris</i> ¹⁶
1836	<i>Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1860</i>		
1851	<i>Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1860</i>		
1856	<i>Annuaire statistique de la ville de Paris, 1880</i> ¹⁷		
1861	«Documents rétrospectifs» in <i>Dénombrements de Paris</i> ¹⁸	1857-1864	<i>Annuaire statistique de la ville de Paris, 1932-1934</i> ¹⁹
1866	«Documents rétrospectifs» in <i>Dénombrements de Paris</i> ²⁰	1865 - 1879	<i>Bulletin de statistique municipale</i> ²¹ 1865-1879
1872	<i>Résultats du dénombrement de la France, 1872</i>		
1876	<i>Annuaire statistique de la ville de Paris, 1881</i>		
1881	<i>Résultats statistiques du dénombrement de Paris, 1881</i>	1880 - 1901	<i>Annuaire statistique de la ville de Paris</i> 1880-1901
1886	<i>Résultats statistiques du dénombrement de Paris, 1886</i>		
1891	<i>Résultats statistiques du dénombrement de Paris, 1891</i>		
1896	<i>Résultats statistiques du dénombrement de Paris, 1896</i>		
1901	<i>Résultats du dénombrement, 1901</i> ²²		

¹⁶ Six volumes : En 1821, recense les naissances de 1817 et 1818 ; en 1823, celles de 1819 à 1821 ; en 1826, celles de 1822 et 1823 ; en 1829, celles de 1824 à 1826 ; en 1844, celles de 1827 à 1836 ; en 1860, celles de 1837 à 1856.

¹⁷ Des données sur la structure de la population existent par arrondissement mais elles ne sont pas détaillées par état matrimonial.

¹⁸ «Documents rétrospectifs » in *Résultats statistiques du dénombrement de (année) pour la ville de Paris et le département de la Seine, et renseignements relatifs aux dénombrements antérieurs*. Cette partie rétrospective existe dans les recensements de Paris de 1881 à 1896.

¹⁹ Il existe, dans cet annuaire, un récapitulatif des naissances parisiennes depuis le début du XIX^e siècle.

²⁰ *Idem*.

²¹ Bulletins mensuels avec un récapitulatif annuel à partir de 1872.

²² Les résultats de ce dénombrement se trouvent dans *Annuaire statistique de la ville de Paris* de 1901.

Bibliographie

- ARMENGAUD André, 1975, *Les Français et Malthus*, Paris, PUF, 143 p.
- BARDET Jean-Pierre, 1993, *Acceptation et refus de la vie à Paris au XVIII^e siècle*, in *La vie, la mort, la foi, le temps, Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, pp. 67-84.
- BARDET Jean-Pierre, DUPAQUIER Jacques, 1986, « Contraception, les Français, les premiers, mais pourquoi ? », *Dénatalité, l'antériorité française, Communication* (44), pp. 3-33.
- BERTILLON Louis-Adolphe, 1880, « Essai d'évaluation du nombre minimum des ménages concubins à Paris », *Annuaire statistique de la ville de Paris*, p. 155-156.
- BIRABEN Jean-Noël, DUPAQUIER Jacques., 1981, *Les berceaux vides de Mariannes*, Paris, Seuil, 172 p.
- BRÉE Sandra, 2011, *La fécondité à Paris et dans sa région au XIX^e siècle*, thèse de doctorat de démographie historique (sous la direction de J-P. Bardet), Université Paris-Sorbonne, 614 p.
- BRÉE Sandra, 2012 (à paraître) «Les difficultés des méthodes agrégatives: L'exemple de l'étude de la fécondité à Paris au XIX^e siècle», in *Fécondité*, XV^e colloque national de la CUDEP (2010).
- CHESNAIS Jean-Claude, 1986, *La Transition démographique*, Paris, PUF, 580 p.
- CHEVALIER Louis, 1958, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Perrin, 567 p.
- COALE Ansley Johnson, 1969, «The decline of fertility in Europe from the French Revolution to World War II », in BEHRMAN Samuel J. (dir.), *Fertility and family planning*, Michigan, The University of Michigan Press, p. 3-24.
- COALE Ansley Johnson, WATKINS Suzanne Cotts, 1986, *The decline of fertility in Europe*, Princeton, Princeton University Press, 484 p.
- FESTY Patrick, 1979, *La fécondité des pays occidentaux de 1870 à 1970*, Paris, PUF, cahier de l'Ined (85).
- FINE Agnès, 1988, «Enfant et normes familiale» in DUPAQUIER J. (dir.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, t. III, *De 1789 à 1914*.
- FREY Michel, 1978, «Mariages et concubinage, dans les classes populaires à Paris (1846-1847)», *Annales ESC*, 33 (4).
- GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, 2009, «Les mort-nés à Paris au XIX^e siècle ; enjeux sociaux, juridiques et médicaux d'une catégorie statistique», *Population* 64 (4), pp. 687-722.
- LE NAOUR Jean-Yves, VALENTI Catherine, 2003, *Histoire de l'avortement, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 388 p.
- ROLLET Catherine, 1982, «Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940», *Population* 37 (3), Paris, PUF, p. 573-604.
- ROLLET-ECHALIER Catherine, 1990, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République*, Paris, PUF-INED, Travaux et documents, cahier 127, 677 p.
- SARDON Jean-Paul, «Indices de Coale, indices comparatifs, génération moyenne, indicateur conjoncturel et composantes», *Population n°1*, Paris, PUF, 1995.
- SCHUMACHER Reto, 2010, *Structures et comportements en transition. La reproduction démographique à Genève au 19^e siècle*, Berne, Peter Lang, 549 p.

SHORTER Edward, 1977, *Naissance de la famille moderne (XVIII^e – XX^e siècle)*, Paris, Seuil.

SHORTER Edward, KNODEL John, VAN DE WALLE Etienne, 1971, “The decline of non marital fertility in Europe, 1880-1940”, *Population Studies*, 25 (3).

VAN DE WALLE Etienne, 1974, *The Female Population of France in the Nineteenth Century*, Princeton N.J, Princeton University Press, 483 p.

VAN DE WALLE Etienne, PRESTON Samuel, 1974, « Mortalité de l'enfance au XIX^e siècle à Paris et dans le département de la Seine. », *Population*, 29 (1), p. 89-107.

